

Publié le 07/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_107

OBJET : Décision modificative n°1 - Budget principal et budgets annexes

Exposé

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur :

- la décision modificative n°1/2024 du budget principal et des budgets annexes listés ci-dessous, arrêtés au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, comme suit :
- Dépenses et recettes de fonctionnement budget principal et budgets annexes : 1 626 173 €
- Dépenses et recettes d'investissement budget principal et budgets annexes : 16 584 964 €

La répartition par budget est la suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)	TOTAL (€)
01 BUDGET PRINCIPAL	1 054 580.00	10 636 622.00	11 691 202.00
04 ACTIVITES COMMERCIALES TOURISME	13 400.00	0.00	13 400.00
07 PORT DIELETTE	21 600.00	20 165.00	41 765.00
09 EAU	133 770.00	-5 237.00	128 533.00
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	309 852.00	180 888.00	490 740.00
12 DEVT ECO LOCATIONS	56.00	4 055 813.00	4 055 869.00
17 SERVICES COMMUNS	92 915.00	1 696 713.00	1 789 628.00
TOTAL	1 626 173.00	16 584 964.00	18 211 137.00

La présentation par budget est exposée dans le rapport de présentation de la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes, joints en annexe à la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 171 - Contre : 1 - Abstentions : 9) pour :

- **Approuver** la décision modificative n°1/2024 du Budget Principal et des budgets annexes suivants :
 - Activités commerciales tourisme,
 - Port Diélette,
 - Eau,
 - Assainissement collectif,
 - Développement économique locations M57,
 - Services communs,

- **Autoriser** le versement des subventions indiqués en annexes B8 des documents budgétaires,

- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :
RAPPORT PRESENTATION DM1

26 SEPTEMBRE 2024

Date d'envoi de la convocation : le 16/09/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 158

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LE GUILLOU Alexandrina

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 26 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence (Jusqu'à 21h00), VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck (Jusqu'à 20h19), BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CRIQUET Anne suppléante de CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud (A partir de 18h25), CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, RÉTHORÉ Patrick suppléant de CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (Jusqu'à 19h31), FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h22), HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François (A partir de 18h32), LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis (A partir de 18h31), LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand (A partir de 18h25), LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, FONTAINE Isabelle suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, VAUTIER Lionel suppléant de PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège,

POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc suppléant de RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODIER Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h08), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à PERRIER Didier (A partir de 21h00), ARRIVÉ Benoît à HEBERT Dominique, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BELLIOU DELACOUR Nicole à DENIS Daniel, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de 20h24), BOTTA Francis à HELAOUET Georges, BRISSET Franck à FIDELIN Benoît (A partir de 20h19), DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien (A partir de 19h31), GOURDIN Sédrick à POIGNANT Jean-Pierre, GRUNEWALD Martine à BOUSSELMAME Noureddine, HEBERT Karine à BROQUAIRE Guy, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LAMOTTE Jean-François à GANCEL Daniel, LECOQ Jacques à PARENT Gérard, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique (Jusqu'à de 18h31), LEJEUNE Pierre-François à VASSAL Emmanuel, LEONARD Christine à LE DANOIS Francis, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, PECORARO Yvonne à VIVIER Nicolas, PIC Anna à GENTILE Catherine, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h08), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina.

Absents/Excusés :

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, GROULT André, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, LEMONNIER Thierry, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, MABIRE Caroline, PERROTTE Thomas.



LeCotentin

BUDGET PRINCIPAL

BUDGETS ANNEXES :

- Activité touristiques et commerciales (04)
- Port Diélette (07)
- Eau (09)
- Assainissement collectif (10)
- Développement économique locations (12)
- Services Communs (17)

DECISION MODIFICATIVE N°1 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
LE BUDGET GENERAL : 18,2 M€	4
I. Présentation des équilibres	5
LE BUDGET PRINCIPAL : 11.7 M€	6
I. La section de fonctionnement	6
A. Les recettes réelles de fonctionnement : 0.8 k€ de recettes nouvelles	6
1) Les produits de service, du domaine et ventes diverses : 623,8 k€	7
2) Impôts, taxes et fiscalité : 24,1 k€	7
3) Dotations et participations : 75,2 k€	7
4) Autres produits de gestion courante : 56 k€	7
5) Les produits financiers : 48,2 k€	7
6) Les produits spécifiques	7
B. Les dépenses réelles de fonctionnement : des ajustements à la baisse	8
1) Les charges à caractère général : +608,8 k€	8
2) Les charges de personnel : +87,6 k€	9
3) Les atténuations de produits : -774 k€	9
4) Les autres charges de gestion courantes -562,6 k€	9
C. Une épargne nette en augmentation	10
II. La section d'investissement	11
A. Les dépenses d'investissement : une régularisation d'écriture comptable	11
B. Le financement de l'investissement	12
LES BUDGETS ANNEXES.....	13
I. Le cycle de l'eau	14
A. Le budget annexe de l'Eau : 128,5 k€	14
1) Présentation générale	14
2) La section d'exploitation	14
3) La section d'investissement	15
4) Les soldes intermédiaires de gestion (cumulé)	15
5) Le financement de l'investissement (cumulé)	16
B. Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 491 k€	17
1) Présentation générale	17
2) La section d'exploitation	17
3) La section d'investissement	17
4) Les soldes intermédiaires de gestion (cumulé)	18
5) Le financement de l'investissement (cumulé)	18
II. Les autres budgets annexes.....	20
A. Le budget annexe développement économique locations M57 : des régularisations comptables liées aux comptes de TVA	20
1) La section de fonctionnement	21
2) La section d'investissement	21
B. Le Budget annexe Port Diélette : 41,7 k€	22
1) La section d'exploitation	22
2) La section d'investissement	22
C. Le budget annexe Activités commerciales tourisme : 13,4 k€	23
D. Le budget annexe Services Communs : 79 k€ de mouvements réels	24
III. Equilibre des budgets annexes.....	25

PRÉAMBULE

La présente étape budgétaire a pour objet :

Au budget principal, d'ajuster les crédits votés lors des étapes budgétaires précédentes (Budget Primitif, Budget Supplémentaire), notamment en prenant en compte le transfert de deux équipements : Le PSLA de la Hague et le Podium et effectuer des régularisations.

Aux budgets annexes, d'ajuster, les crédits votés aux étapes budgétaires précédentes.

Cette étape budgétaire a également vocation à inscrire des crédits, afin de régulariser des dépenses et/ou recettes qui n'auraient pas été réalisées les années antérieures.

La présentation de cette étape budgétaire est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Cependant, afin d'avoir une approche générale des crédits qui seront inscrits en décision modificative N°1, le budget général est présenté ci-après.

LE BUDGET GENERAL :

18,2 M€

Tous mouvements confondus, la décision modificative N°1 du budget général, s'équilibre à 18 211 137 € dont 14 405 821 € en mouvements réels et 3 805 316 € en mouvements d'ordre.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 626 173 €, dont -268 498 € en dépenses réelles.

La section d'investissement s'équilibre tous mouvements confondus à 16 584 964 €, dont 14 674 319 € en dépenses réelles.

Globalement, les dépenses nouvelles sont limitées à 818 507 € en investissement.

Le reste correspond à des régularisations équilibrées en dépenses et recettes :

↳ Sur le budget principal : 9,8 M€

Il s'agit de ré-imputations sur la Cité de la Mer : dépenses effectuées sur un compte d'immobilisations en cours (2313) au lieu d'un compte d'immobilisation d'un bien mis à disposition (2317).

↳ Sur le budget annexe développement économique locations (BA 12) : 4 M€

Il s'agit de régularisations d'écritures de TVA concernant HEFAIS. La TVA ayant été comptabilisée lors des avances de travaux alors qu'elle doit être comptabilisée une fois les travaux réalisés.

I. Présentation des équilibres

		DEPENSES			RECETTES		
		Réel	Ordre	Total	Réel	Ordre	Total
BUDGET GENERAL		14 405 821,00	3 805 316,00	18 211 137,00	14 405 821,00	3 805 316,00	18 211 137,00
FONCTIONNEMENT		-268 498,00	1 894 671,00	1 626 173,00	1 388 498,00	237 675,00	1 626 173,00
INVESTISSEMENT		14 674 319,00	1 910 645,00	16 584 964,00	13 017 323,00	3 567 641,00	16 584 964,00
01 BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	-619 440,00	1 674 020,00	1 054 580,00	830 229,00	224 351,00	1 054 580,00
	INVESTISSEMENT	10 411 771,00	224 851,00	10 636 622,00	8 962 102,00	1 674 520,00	10 636 622,00
	<i>Total du budget</i>	9 792 331,00	1 898 871,00	11 691 202,00	9 792 331,00	1 898 871,00	11 691 202,00
04 ACTIVITES COMMERCIALES TOURISME	EXPLOITATION	13 400,00	0,00	13 400,00	13 400,00	0,00	13 400,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Total du budget</i>	13 400,00	0,00	13 400,00	13 400,00	0,00	13 400,00
07 PORT DE DIELETTE	FONCTIONNEMENT	1 600,00	20 000,00	21 600,00	21 600,00	0,00	21 600,00
	INVESTISSEMENT	20 000,00	165,00	20 165,00	0,00	20 165,00	20 165,00
	<i>Total du budget</i>	21 600,00	20 165,00	41 765,00	21 600,00	20 165,00	41 765,00
09 EAU	FONCTIONNEMENT	139 007,00	-5 237,00	133 770,00	133 770,00	0,00	133 770,00
	INVESTISSEMENT	-5 237,00	0,00	-5 237,00	0,00	-5 237,00	-5 237,00
	<i>Total du budget</i>	133 770,00	-5 237,00	128 533,00	133 770,00	-5 237,00	128 533,00
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	128 964,00	180 888,00	309 852,00	309 852,00	0,00	309 852,00
	INVESTISSEMENT	180 888,00	0,00	180 888,00	0,00	180 888,00	180 888,00
	<i>Total du budget</i>	309 852,00	180 888,00	490 740,00	309 852,00	180 888,00	490 740,00
12 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS	FONCTIONNEMENT	56,00	0,00	56,00	55,00	1,00	56,00
	INVESTISSEMENT	4 055 812,00	1,00	4 055 813,00	4 055 813,00	0,00	4 055 813,00
	<i>Total du budget</i>	4 055 868,00	1,00	4 055 869,00	4 055 868,00	1,00	4 055 869,00
17 SERVICES COMMUNS	FONCTIONNEMENT	67 915,00	25 000,00	92 915,00	79 592,00	13 323,00	92 915,00
	INVESTISSEMENT	11 085,00	1 685 628,00	1 696 713,00	-592,00	1 697 305,00	1 696 713,00
	<i>Total du budget</i>	79 000,00	1 710 628,00	1 789 628,00	79 000,00	1 710 628,00	1 789 628,00

LE BUDGET PRINCIPAL : 11.7 M€

La décision modificative N°1 du budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à 11 691 202 € dont 1 054 580 € en section de fonctionnement et 10 636 622 € en section d'investissement.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre tous mouvements confondus à 1 054 580 €.

A. Les recettes réelles de fonctionnement : 0.8 k€ de recettes nouvelles

Les recettes de fonctionnement progressent de 830 229 €.

Fonctionnement		Opérations réelles
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	623 831,00
73/731	IMPOTS, TAXES, FISCALITE	24 100,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	75 231,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	55 988,00
76	PRODUITS FINANCIERS	48 226,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	2 853,00
Total Recettes		830 229,00

Ces recettes peuvent être classées en 3 groupes :

- Les ajustements des crédits inscrits au budget primitif : 199 299 €
- Les recettes nouvelles : 110 551 € (dont PSLA La Hague : 78 093 € et Podium : 7 000 €)
- Les régularisations budgétaires : 520 379 €

Elles impactent les chapitres comptables suivants :

1) Les produits de service, du domaine et ventes diverses : 623,8 k€

Les produits de services, du domaine et ventes diverses augmentent de 623 831 €.

Cela correspond à

- des ajustements de crédits pour 124 120 € :
 - . Ajustement recettes augmentation de fréquentation (Piscines, Ludiver) : 59 720 €
 - . Remboursement d'expertise par le budget annexe eau : 55 200 €
 - . Remboursement de frais et personnel (conventions ville de Cherbourg en Cotentin) : 8 200 €
 - . Recettes Opéra Hangar Ecausseville : 1 000 €
- L'intégration du Podium et du PSLA La Hague dans les équipements communautaires
 - . Recettes Podium : 2 000 €
 - . Recettes PSLA La Hague : 61 900 €
- des régularisations de recettes 2023
 - . Remboursement de frais et de personnel du budget annexe services communs : 435 811 €

2) Impôts, taxes et fiscalité : 24,1 k€

Les chapitres 73 impôts et taxes et 731 fiscalité sont ajustés de 24 100 €.

- Attributions de compensation : Intégration du PSLA La Hague : 8 193 €
- Fiscalité : ajustements suite réception rôle supplémentaire : 15 907 €

3) Dotations et participations : 75,2 k€

Les dotations augmentent de 75 231 €.

Cela concerne pour 41 580 € une recette du programme leader 2022 ainsi que la participation de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour 33 651 €.

4) Autres produits de gestion courante : 56 k€

Le chapitre 75 : autres produits de gestion courante augmente de 55 988 €.

Il s'agit pour 42 988 € d'une régularisation de subvention pour les circuits courts, de revenus des immeubles suite à l'intégration du podium (5 000 €) et du PSLA La Hague (8 000 €).

5) Les produits financiers : 48,2 k€

Ils correspondent à l'ajustement des recettes d'intérêts SWAPS perçues.

6) Les produits spécifiques

Il s'agit d'annulation de mandats sur exercice antérieur pour 2 853 €.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement : des ajustements à la baisse

Les dépenses de fonctionnement atteignent 7 122 177 € en mouvements réels et -4 865 895 € en mouvements d'ordre.

Fonctionnement		Opérations réelles
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	608 852,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	87 650,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-774 053,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-562 654,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	20 765,00
Dépenses de fonctionnement - Total :		-619 440,00

Les dépenses de fonctionnement peuvent être réparties en 4 groupes :

- Les crédits d'ajustements : -627 537 €
- Les dépenses nouvelles : 328 711 €
- Les dépenses de régularisations : 20 767 €
- Les subventions aux budgets annexes : -341 381 €

Comme pour les recettes, les dépenses intègrent, principalement au chapitre 011 charges à caractère général, les deux équipements : Podium et PSLA La Hague pour respectivement 91 770 € et 86 141€. Viennent ensuite des crédits nouveaux pour des études et des ajustements de crédits.

Elles impactent les chapitres comptables suivants :

1) Les charges à caractère général : +608,8 k€

Les charges à caractère général assurent les dépenses courantes et quotidiennes du service public. Elles augmentent de 608 852 €. Ces augmentations concernent principalement :

- L'ajustement de la contribution Eaux Pluviales Urbaines au budget annexe assainissement collectif : 163 734 €
- L'ajustement des dépenses d'électricité : 100 000 €
- Des études : 91 100 €
 - . crédits complémentaires d'études (ORT/OPAH et immobilier d'entreprises) : 51 100 €
 - . étude nouvelle : schéma d'accueil des camping-cars : 40 000 €
- Le budget Podium : 81 620 €
- Le budget PSLA La Hague : 64 266 €
- La location d'un local à utilité de garage pour le secteur Cœur Cotentin : 41 500 €
- Des ajustements de crédits divers (maintenance, remboursement de frais, ajout d'un conseil, fluides...): 66 632 €

2) Les charges de personnel : +87,6 k€

Les ajustements de charges de personnel correspondent aux remboursements de salaire de la direction renouvellement urbain et PSLA La Hague et à des achats de produits pharmaceutiques pour le Podium.

3) Les atténuations de produits : -774 k€

Les atténuations de produits concernent l'ajustement du prélèvement de FPIC au vu de la notification reçue.

Le prélèvement FPIC 2024 est de 1 516 947€ en 2024. Il était de 1 245 816 € en 2023, soit une augmentation de 271 131€.

4) Les autres charges de gestion courantes -562,6 k€

Le chapitre 65 baisse de 562 654 €.

Il s'agit notamment d'ajustement de crédits pour :

- Des subventions complémentaires ou ajustements :
 - MEF : -28 600 €
 - Unicaen : soutien aux charges d'exploitation du Hall de Technologie : 76 995 €
 - Maison sport santé sur ordonnance : +6 000 €
- Les subventions prévisionnelles aux budgets annexes : -341 381 €
 - -344 781 € pour le budget Port Diélette. Ce qui porte la subvention prévisionnelle à 1 791 199 €
 - +3 400 € pour le budget annexe activités commerciales tourisme. Ce qui porte la subvention prévisionnelle à 189 914 €
- Indemnités de résiliations de marchés : 14 330 €
- Le Podium – Licences de spectacle : 10 000 €
- Des régularisations pour près de -300 000 €

Ces inscriptions sont complétées par des régularisations comptables au chapitre 67 pour 20 765€.

C. Une épargne nette en augmentation

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

Les soldes intermédiaires de gestion à l'étape de la décision modificative N°1 se présentent ainsi :

	BP 2024	BS 2024	DM 1 2024	CUMULE 2024	Variation BP/DM1 %
Dépenses (hors intérêt d'emprunt)	179 245 793.00	1 628 861.00	-619 440.00	180 255 214.00	0.56%
Recettes de gestion courante	195 327 336.00	-4 729 800.64	830 229.00	191 427 764.36	-2.00%
épargne de gestion	16 081 543.00	-6 358 661.64	1 449 669.00	11 172 550.36	-30.53%
- charges financières	498 061.00	0.00	0.00	498 061.00	0.00%
Epargne brute courante	15 583 482.00	-6 358 661.64	1 449 669.00	10 674 489.36	-31.50%
- amortissement capital de la dette	2 087 355.00	166 150.00	0.00	2 087 355.00	0.00%
épargne nette prévisionnelle	13 496 127.00	-6 524 811.64	1 449 669.00	8 587 134.36	-36.37%
reprise du résultat		25 606 508.64	0.00	25 606 508.64	/
Epargne brute consolidée	15 583 482.00	19 247 847.00	1 449 669.00	36 280 998.00	132.82%
épargne nette consolidée	13 496 127.00	19 081 697.00	1 449 669.00	34 193 643.00	153.36%

L'épargne nette prévisionnelle augmente de 1.5 M€. L'épargne nette cumulée s'établit à 8.5 M€ (+20% par rapport à l'épargne cumulée BP+ BS).

En intégrant les résultats de l'exercice 2023, l'épargne consolidée s'établit à 36.3 M€ d'épargne brute consolidée et 34.2 M€ d'épargne nette consolidée. L'épargne augmente de 1.6 M€ par rapport à la même étape budgétaire 2023.

II. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 10 636 622 €

- En dépenses : 10 411 771 € en mouvements réels et 224 851 € en mouvements d'ordre.
- En recettes : 8 962 102 € en mouvements réels et 1 674 520 € en mouvements d'ordre.

A. Les dépenses d'investissement : une régularisation d'écriture comptable

Les propositions nouvelles en dépenses d'investissement sont de 10 411 771 € en mouvements réels et 224 851 € en mouvements d'ordre.

La principale inscription des dépenses d'investissement 9 800 000 € correspond à une régularisation d'écriture comptable pour la Cité de la Mer. Cette dépense est compensée à même hauteur par une inscription en recettes d'investissement. Il s'agit d'effectuer un changement de compte afin d'intégrer les investissements réalisés jusqu'alors en compte « immobilisation en cours » dans un compte « immobilisations reçues à titre de mise à disposition ». Cette étape technique va permettre ensuite d'intégrer les biens dans l'inventaire pour les amortir.

En neutralisant cette écriture, les dépenses d'équipement augmentent de 571 910 €.

Ces dépenses d'équipement correspondent :

Au chapitre 20, immobilisations incorporelles (études, licences logicielles...) : -222 543 €

- à des virements entre chapitres pour -225 243 €
- à des dépenses nouvelles pour licences et logiciels pour 2 700 €

Au chapitre 204, subventions d'investissement : 240 000 €

- à des compléments de participations, notamment 200 000 € dans le cadre de l'action Cotentin proximité en faveur l'aide à l'investissement et à l'innovation pour les commerces et entreprises.

Au chapitre 21, Acquisitions : 88 920 €

- L'acquisition du mobilier pour Ludiver est reportée, les crédits font donc l'objet d'un ajustement : -19 000 €
- Des acquisitions diverses sont projetées pour 7 920 €, notamment pour
 - . le Podium 3 500 €,
 - . le système d'accès à la maison des services de Valognes 2 000 €
 - . des acquisitions diverses : 2 420 €
- Un virement provenant du chapitre 20 pour régularisation : 100 000 €

Au chapitre 23, Constructions : 465 533 €

↳ des crédits complémentaires pour

- la GEMAPI pour la réfection d'une digue à Barneville-Carteret : 252 210 €
- les travaux de la station Javain : 90 000 €

↳ des crédits nouveaux pour :

- la mise aux normes d'un local pour le transformer en garage : 100 000 €
- des travaux sur le PSLA La Hague : 25 000 €

Ces inscriptions sont complétées par des ajustements de crédits à hauteur de – 1 677 €

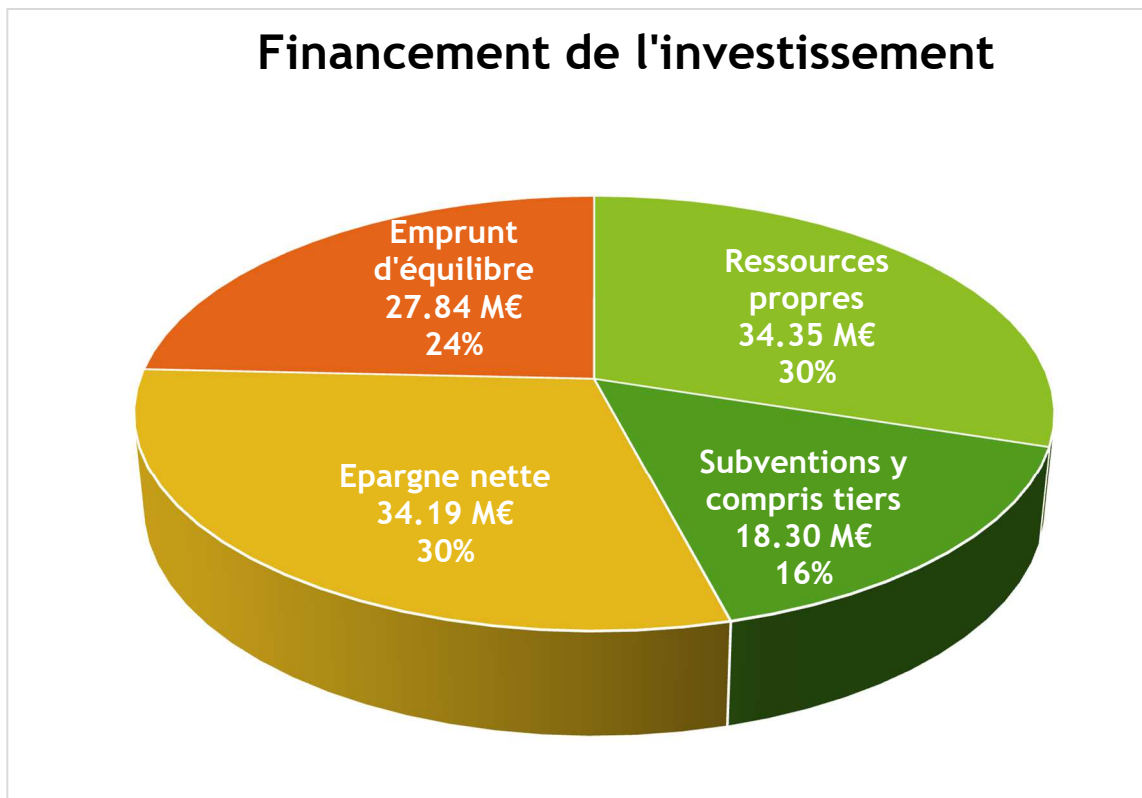
En parallèle des recettes sont inscrites à hauteur de 45 551 € : 12 480€ de caution et 22 071€ de subvention pour le bus France Service, 11 000 € de remboursement d'avances.

B. Le financement de l'investissement

	Dépenses	Ressources	% R/D	
Acquisitions, travaux + reports	114 690 141.00	9 811 000.00	8.55%	} 22.82%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		188 360.00	0.16%	
Produits exceptionnels		0.00	0.00%	
Cessions d'immobilisations		795 100.00	0.69%	
FCTVA + TVA + TLE		15 390 101.38	13.42%	
Subventions y compris tiers		18 304 115.68	15.96%	} 29.81%
Epargne nette		34 193 643.00	29.81%	
Affectation		0.00	0.00%	} 24.44%
Remboursement avances		180 130.00	0.16%	
Emprunt		27 841 034.08	24.28%	
Résultat d'investissement reporté	0.00	7 986 656.86	6.96%	
	114 690 141.00	114 690 141.00	100.00%	

Le poids prépondérant de l'épargne nette consolidée (29.81 %) ainsi que le résultat reporté (6.96 %) dans la structure du financement de l'investissement permet, malgré une masse de dépenses d'investissement importante 114.6 M€, de limiter l'emprunt d'équilibre à 27.8 M€.

Le financement prévisionnel de l'investissement se présente ainsi :



LES BUDGETS ANNEXES

Préambule :

La décision modificative n°1 pour les budgets annexes est technique.

Au vu des crédits consommés sur l'ensemble des budgets concernés, les besoins de financement ne doivent prendre en compte, en priorité, que des régularisations sur exercices antérieurs. Les inscriptions de besoins nouveaux restent exceptionnelles et sont compensées par des recettes.

Six budgets sont concernés par cette décision modificative.

I. Le cycle de l'eau

A. Le budget annexe de l'Eau : 128,5 k€

1) Présentation générale

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 128 533 €, 133 770 € en section d'exploitation et – 5 237 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION				
CREDITS D'EXPLOITATION AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	133 770		133 770	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	139 007	- 5 237	133 770	0

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	-5 237		-5 237	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	-5 237	0	0	-5 237

2) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre en dépense et recette à 133 770 €.

La décision modificative n°1 prend en compte 139 007 € en dépenses réelles d'exploitation, correspondant à :

- la régularisation de la redevance pour prélèvement de la ressource en eau 2024 pour 809 025 €. Ce transfert entre chapitre est budgétairement neutre ;
- la régularisation de factures VEOLIA au titre de 2023 pour un montant de 83 807 € ;
- le remboursement au budget principal des frais d'expertise au titre du contentieux de l'Usine Divette pour un montant de 55 200 €.

Ces dépenses sont compensées par les recettes suivantes :

- l'intégration des recettes suite au contentieux de l'Usine Divette pour un montant de 132 000 € ;
- un ajustement du remboursement de la TICPE pour un montant de 1 770 €.

L'équilibre est assuré par la diminution du virement entre section de 5 237 €.

3) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à – 5 237 €.

En dépenses, il est inscrit :

- des transferts entre chapitre, l'ajustement concernant l'acquisition de matériel informatique pour 5 000 € et l'ajustement généré par le virement entre section, avec une diminution des crédits complémentaires de 10 237 €.

4) Les soldes intermédiaires de gestion (cumulé)

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

Chaîne de l'épargne	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n°1	Cumulé
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	14 398 008,00	1 157 382,00	139 007,00	15 694 397,00
Recettes de gestion courante	21 845 211,00	1 179 935,67	133 770,00	23 158 916,67
Epargne de gestion	7 450 301,00	22 553,67	-5 237,00	7 467 617,67
- Intérêts	198 559,00	3 000,00		201 559,00
Epargne brute	7 251 742,00	19 553,67	-5 237,00	7 266 058,67
- Amortissement de capital de la dette	1 044 815,00	-11 000,00	0,00	1 033 815,00
Epargne nette	6 206 927,00	30 553,67	-5 237,00	6 232 243,67
Reprise du résultat		20 254 059,33		20 254 059,33
Epargne nette consolidée	6 206 927,00	20 284 613,00	-5 237,00	26 486 303,00

Le niveau d'épargne brute diminue de 5 237 €. Les dotations aux amortissements et provisions sont couvertes.

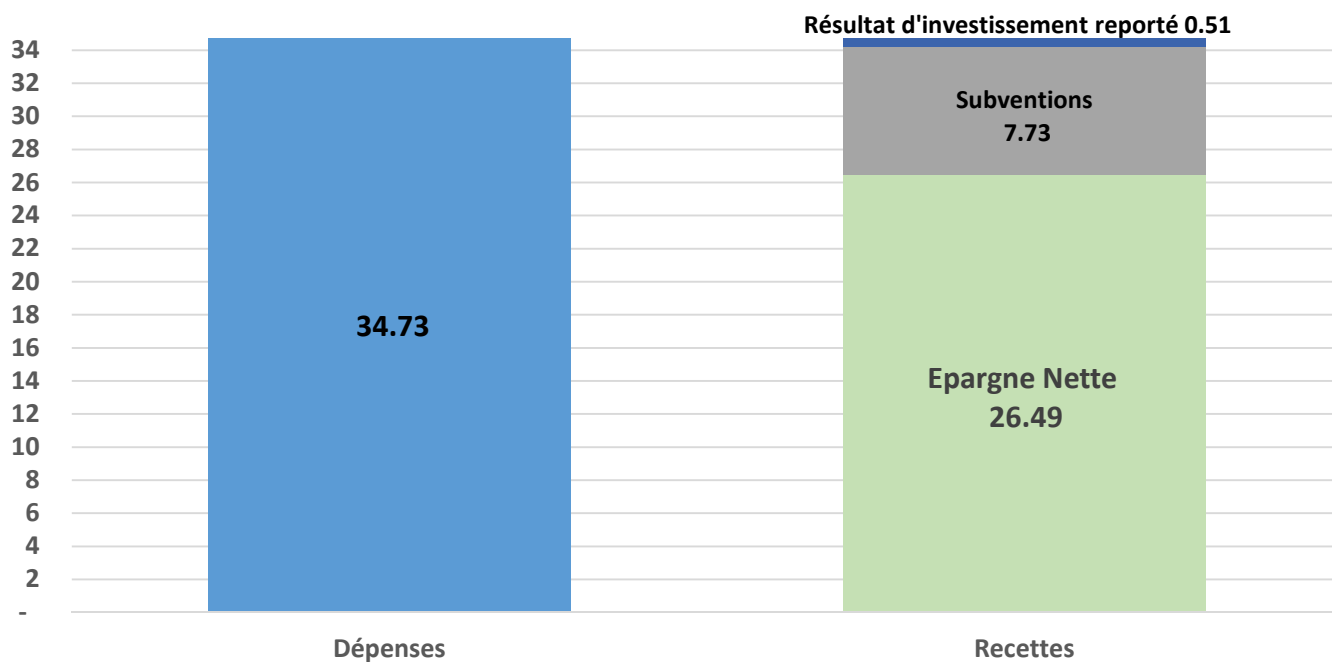
Epargne / DAP	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n°1	Cumulé
Epargne brute	7 251 742,00	19 553,67	-5 237,00	7 266 058,67
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	2 975 339,00	-3 908,00		2 971 431,00
Epargne brute / DAP	2,44			2,44

5) Le financement de l'investissement (cumulé)

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

Financement de l'investissement 2024		
Ressources propres	34 214 402,46	98,52%
Epargne nette	26 486 303,00	76,27%
Subventions (y compris opérations cpte de tiers)	7 728 099,46	22,25%
Emprunts (équilibre)	0,00	
Résultat d'investissement reporté (y compris c/1068)	514 281,54	1,48%
Total des recettes d'investissement	34 728 684,00	100,00%

Financement de l'investissement (en million d'euros)



B. Le budget annexe de l'Assainissement Collectif : 491 k€

1) Présentation générale

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 490 740 €, 309 852 € en section d'exploitation et 180 888 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION				
CREDITS D'EXPLOITATION AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	309 852		309 852	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	128 964	180 888	309 852	0

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	180 888		180 888	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	180 888	0	0	180 888

2) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre en dépense et recette à 309 852 €.

La décision modificative n°1 prend en compte 128 964 € de dépenses réelles uniquement pour des besoins de financement de régularisations de titres au chapitre 67 concernant la fin de contrat VEOLIA sur le secteur de Saint Pierre Eglise.

En recette, il est inscrit uniquement les régularisations :

- l'ajustement de la contribution du budget principal pour les eaux pluviales pour un montant de 163 734 € ;
- la régularisation de surtaxe 2021 à percevoir pour un montant de 128 964 € ;
- l'ajustement du remboursement de TICFE pour un montant de 17 154 €.

3) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 180 888 €.

L'inscription en dépenses réelles permet l'équilibre résultant du virement issu de la section d'exploitation.

4) Les soldes intermédiaires de gestion (cumulé)

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

Chaîne de l'épargne	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n°1	Cumulé
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	15 993 376,00	521 731,00	128 964,00	16 644 071,00
Recettes de gestion courante	20 793 891,00	-209 521,00	309 852,00	20 894 222,00
Epargne de gestion	4 800 515,00	-731 252,00	180 888,00	4 250 151,00
- Intérêts	341 295,00	8 372,00		349 667,00
Epargne brute	4 459 220,00	-739 624,00	180 888,00	3 900 484,00
- Amortissement de capital de la dette	2 021 774,00	5 126,98	0,00	2 026 900,98
Epargne nette	2 437 446,00	-744 750,98	180 888,00	1 873 583,02
Reprise du résultat		14 482 957,00		14 482 957,00
Epargne nette consolidée	2 437 446,00	13 738 206,02	180 888,00	16 356 540,02

Le niveau d'épargne brute augmente de 180 888 €. Les dotations aux amortissements et provisions sont couvertes.

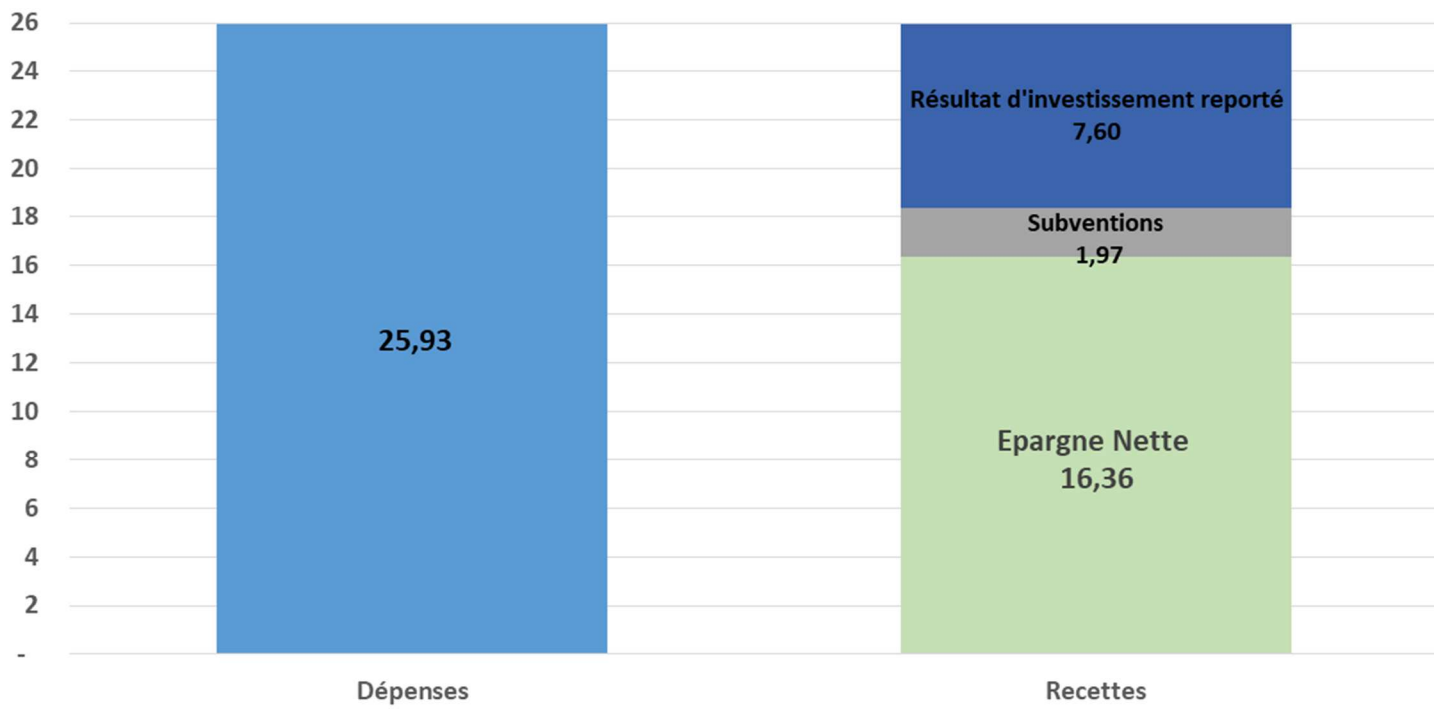
Epargne / DAP	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n°1	Cumulé
Epargne brute	4 459 220,00	-739 624,00	180 888,00	3 900 484,00
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	1 967 015,00	7 300,00		1 974 315,00
Epargne brute / DAP	2,27			1,98

5) Le financement de l'investissement (cumulé)

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

Financement de l'investissement 2024		
Ressources propres	18 327 007,14	70,68%
Epargne nette	16 356 540,02	63,08%
Subventions (y compris opérations cpte de tiers)	1 970 467,12	7,60%
Emprunts (équilibre)	0,00	
Résultat d'investissement reporté (y compris c/1068)	7 603 711,88	29,32%
Total des recettes d'investissement	25 930 719,02	100,00%

Financement de l'investissement (en million d'euros)



II. Les autres budgets annexes

A. Le budget annexe développement économique locations M57 : des régularisations comptables liées aux comptes de TVA

Ce budget concerne les pôles de proximité de La Hague, de Cherbourg-en-Cotentin, des Pieux, de Montebourg et de Vallée de l'Ouve. Il s'agit de la gestion et du développement des bâtiments industriels dont le bâtiment HEFAIS.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 4 055 869 € ; 56 € en section de fonctionnement et 4 055 813 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	56		56	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	56	0	55	1

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	4 055 813		4 055 813	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	4 055 812	1	4 055 813	0

L'essentiel des demandes de crédits nouveaux enregistrées pour ce budget concernent la section d'investissement.

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 56 € répartis :

- En dépenses à 56 € en mouvements réels ;
- En recettes à 55 € en mouvements réels et 1 € en mouvements d'ordre.

Les demandes de crédits nouveaux en dépenses sont les suivantes :

- augmentation des dépenses de nettoyage des locaux à hauteur de 7 100 €, conséquence des tarifs des nouveaux marchés ;
- 1 000 € pour régulariser deux factures de chauffage urbain de l'exercice précédent ;
- Une inscription de 1 956 € au titre des intérêts moratoires et pénalités sur marchés.

Ces inscriptions sont compensées par la diminution des crédits prévus pour l'entretien des bâtiments de ce budget annexe.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 4 055 813 € répartis :

- En dépenses à 4 055 812 € en mouvements réels et 1 € en mouvements d'ordre ;
- En recettes à 4 055 813 € en mouvements réels.

L'ensemble des inscriptions de la section d'investissement concerne la régularisation comptable d'une partie des avances réglées à la SHEMA, dans le cadre de la construction du bâtiment HEFAIS. Les règlements sont éligibles à la TVA avec un décalage. Le Cotentin doit comptabiliser la TVA sur la partie des travaux réalisés et non sûr l'appel de fonds en cours.

Ces inscriptions s'équilibrent en dépenses et en recettes.

B.Le Budget annexe Port Diélette : 41,7 k€

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 41 765 €, 21 600 € en section d'exploitation et 20 165 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION				
CREDITS D'EXPLOITATION AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
	21 600		21 600	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	1 600	20 000	21 600	0

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	20 165		20 165	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	20 000	165	0	20 165

Pour ce budget, il y a peu de demandes de crédits nouveaux.

1) La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 21 600 € répartis :

- En dépenses à 1 600 € en mouvements réels et 20 000 € en mouvements d'ordre ;
- En recettes à 21 600 € en mouvements réels.

Pour ce budget, l'unique demande de crédits nouveaux à hauteur de 1 600 € concerne une annulation de titre sur exercice antérieur lié à une erreur de facturation.

Ces dépenses d'exploitation sont compensées par 16 383 € inscrits au titre des remboursements de sinistres.

Et, suite à la réalisation des travaux de dragages du port, la reprise de provision de 349 998,97 € permet de réduire la subvention d'exploitation du Budget Principal vers ce budget annexe de 344 741 €.

2) La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 20 165 € répartis :

- En dépenses à 20 000 € en mouvements réels et 165 € en mouvements d'ordre ;
- En recettes à 20 165 € en mouvements d'ordre.

Pour ce budget, la demande de crédits nouveaux à hauteur de 20 000 € pour une étude AMO concernant des viviers pour les pêcheurs est compensée par un virement de la section de fonctionnement (c/021) à partir des crédits issus de la reprise des provisions.

C.Le budget annexe Activités commerciales tourisme : 13,4 k€

Le budget activités commerciales tourisme prend en charge la gestion du Moulin de Fierville situé sur le pôle de proximité de la Côte des Isles ainsi que l'activité de la boutique de Ludiver.

Il s'équilibre tous mouvements confondus à 13 400 €, et concerne uniquement la section d'exploitation.

La section d'exploitation s'équilibre à 13 400 € répartis :

- En dépenses à 13 400 € en mouvements réels;
- En recettes à 13 400 € en mouvements réels.

Pour ce budget, les demandes de crédits nouveaux à hauteur de 13 400 € concernent les surcoûts électricité pour 8 400 € et 5 000 € pour les achats de produits revendus au sein de la boutique de Ludiver.

Ces dépenses d'exploitation sont compensées par 10 000 € de vente au sein de la boutique Ludiver qui a vu sa fréquentation augmenter de 25%, ainsi qu'une subvention du Budget Principal à hauteur de 3 400 €.

D.Le budget annexe Services Communs : 79 k€ de mouvements réels

Ce budget reprend par pôle de proximité, l'ensemble des compétences qui étaient gérées par les anciennes communautés de communes et qui n'ont pas été reprises dans les compétences de la Communauté d'Agglomération (petite enfance, jeunesse, scolaire, etc.).

Ce budget est présenté par territoire dans chaque commission de proximité.

La décision modificative n°1 de ce budget annexe s'équilibre, tous mouvements confondus à 1 789 628 €, 92 915 € en section de fonctionnement et 1 696 713 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT				
CREDITS FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	
	92 915		92 915	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	67 915	25 000	79 592	13 323

INVESTISSEMENT				
CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	1 696 713		1 696 713	
	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
	11 085	1 685 628	-592	1 697 305

Les opérations d'ordre correspondent à l'intégration de bâtiments scolaires et restauration scolaire sur le pôle des Pieux pour 1 672 000 € : Communes des Pieux : 1 070 000€ et Surtainville (602 000 €).

III. Equilibre des budgets annexes

Il convient de présenter l'impact des budgets annexes sur le budget principal.

Il est à noter que suite aux décisions modificatives présentées ci-dessus, le montant des subventions d'équilibre provenant du budget principal est diminué de 341 381 €, soit un montant cumulé de 1 986 159,03 €. Le montant des emprunts d'équilibre est inchangé soit un montant cumulé de 4 498 683 €.

BP + BS + DM 1 2024									
Budget	Intitulé	Subvention d'équilibre				Emprunt d'équilibre			
		BP	BS	DM 1	TOTAL	BP	BS	DM 1	TOTAL
02	Golf	1 699,00	3 348,00	0,00	5 047,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04	Activité commerciale tourisme	186 514,00	0,00	3 400,00	189 914,00	34 874,00	117 748,00	0,00	152 622,00
05	SPANC					0,00	0,00	0,00	0,00
07	Port Diélette	843 887,00	1 292 093,00	-344 781,00	1 791 199,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09	EAU					126 063,00	-126 063,00	0,00	0,00
10	Assainissement collectif					4 483 040,00	-4 483 040,00	0,00	0,00
11	Développement économique vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 962 692,00	0,00	1 962 692,00
12	Développement économique locations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 435 645,00	-2 435 645,00	0,00	0,00
14	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	4 104 598,00	-1 721 229,00	0,00	2 383 369,00
TOTAL:		1 032 100,00 €	1 295 441,00 €	-341 381,00 €	1 986 160,00 €	11 184 220,00 €	-6 685 537,00 €	0,00 €	4 498 683,00 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20240926-DEL2024_107_01-BF



Communauté d'agglomération du Cotentin



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN